

« Fiche biodiversifiante » Immortelle des dunes

Comment la reconnaître ?

De juin à septembre, lorsque vous parcourez les dunes, fermez les yeux et respirez... L'immortelle des dunes (*Helichrysum stoechas*) diffuse un doux parfum aromatique et épicé.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'on la nomme aussi « Herbe à curry ». C'est un sous-arbrisseau de 10 à 40 cm de hauteur à fleur jaune et à tige ligneuse (rigide), de la famille des Astéracées.

Son nom générique, *Helichrysum*, puise ses origines du grec ancien: « *helios* » et « *chrysos* » signifiant respectivement soleil et or. Même une fois fanées et desséchées, ses fleurs subsistent et gardent leur somptueuse couleur dorée, d'où le nom d'immortelle.



© CPIE Marennes-Oléron

Où la trouver sur Oléron?



© CPIE Marennes-Oléron

Sur Oléron, l'*Helichrysum stoechas* est une espèce prédominante des dunes fixées appelées aussi dunes grises caractérisées par leur sécheresse. Il est aussi possible de l'observer occasionnellement sur les rochers et falaises maritimes. Dans certaines zones, l'espèce est si abondante, qu'elle forme une pelouse plus ou moins fermée.

Sa présence est appréciée sur nos côtes: elle indique une stabilisation de la dune.



Une morphologie à toutes épreuves



L'immortelle des dunes illustre parfaitement la capacité d'adaptation des plantes. Les dunes grises et fixées sur lesquelles elle se développe, sont des milieux drainants donc arides, pauvres en minéraux et battus par les vents. C'est grâce à sa morphologie spécifique que l'espèce survit dans ces conditions difficiles :



- ♦ Sa petite taille et son port en « boule » la rend moins vulnérable aux vents.
- ♦ Pour se protéger du sel (principalement des embruns) et limiter la perte en eau, les feuilles de l'immortelle des dunes possèdent une morphologie particulière :



- ⇒ une surface réduite,
- ⇒ une forme enroulée,
- ⇒ un aspect charnu,
- ⇒ la présence d'un duvet blanchâtre.

Une espèce malgré tout menacée

L'espèce *Helichrysum stoechas* est classée menacée sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Cette liste est un « inventaire » de l'état de conservation global des espèces animales et végétales. Elle n'a pas force de loi mais elle permet de prioriser et d'orienter les stratégies d'actions en faveur de la préservation d'espèces.

A l'échelle nationale, l'espèce n'est pas protégée mais il est possible par arrêté préfectoral de réglementer le ramassage, la récolte, la cession à titre gratuit ou onéreux de cette plante. La préfecture de Charente-Maritime n'en a édité aucun à l'heure actuelle. Sachez néanmoins que certains sites protégés disposent d'une réglementation spécifique. Il est, par exemple, interdit en France de cueillir des plantes dans les parcs nationaux.

Pour en savoir plus :

- DAVID, J (2008) : Les plantes du littoral. 124p. Edition Gisserot-nature
- Bulletin de la SBCO (1980) : La vie dans les dunes du Centre ouest: flore et faune , N° spécial 4
- Favennec et al (1998) : Guide de la flore des dunes littorales (de la Bretagne au sud des Landes) Editions Sud Ouest